

Renouvellement de dossier périscolaire et ALSH 2026-2027

Pour la rentrée scolaire 2026 / 2027, il est **impératif** de renouveler le dossier d'inscription périscolaire de votre enfant. Vous avez la possibilité de nous transmettre votre dossier de renouvellement d'inscription périscolaire :

- Par mail à l'adresse polejeunesse@sangonis.fr,
- Au Pôle Jeunesse (Espace Municipal Solidaire André Randon) tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Via la boîte aux lettres du Pôle Jeunesse et de Mozaika (à droite de l'entrée de l'Espace Municipal Solidaire, sous le panneau d'affichage).

MERCI DE PRIVILEGIER LES ENVOIS ELECTRONIQUES

Je soussigné, responsable légal de l'enfant,

MATERNELLE ELEMENTAIRE ADOLESCENT

N° de téléphone du père : N° de téléphone de la mère :

Nom et n° allocataire CAF: Assurance :

Médecin traitant : N° de tel du médecin traitant :

Dossier MDPH → fournir la notification de décision AEEH

Allergies : Nécessitent-elles un PAI ? oui non (si oui les parents fournissent le repas complet de substitution).

Pratique alimentaire : Normal Sans Porc Sans viande

Vous pouvez modifier directement en ligne vos coordonnées et les différentes informations vous concernant sur le portail famille. Nous recevons une notification de vos modifications.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Je déclare exacts les renseignements portés sur ce coupon et les mises à jour effectuées sur le portail famille (données enfants, parents, personnes à contacter, informations complémentaires....) et autorise le responsable de l'ALP/ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Saint André de Sangonis, le

Signature

Les données fournies sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données et ne seront pas transmises à des tiers.

RAPPEL OBLIGATOIRE des pièces à fournir (si papier, uniquement des photocopies, pas d'originaux) :

- Carnet de santé aux pages vaccinations ou certificat médical attestant des vaccins à jour
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire 2026/2027

DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 21 JUIN 2026

